



Genève, le 31 octobre 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Le département du territoire approuve l'évaluation des mesures en faveur de la biodiversité réalisée par la Cour des comptes

Dans un contexte de déclin de la biodiversité à l'échelle globale, le département du territoire (DT) salue le travail effectué par la Cour des comptes dans le cadre de son rapport portant sur les mesures volontaires en faveur de la biodiversité. Les recommandations émises vont d'ailleurs dans le sens du Plan biodiversité cantonal, en cours d'élaboration par le département, qui vise notamment à développer la coopération entre les différents partenaires régionaux et à renforcer une communication et sensibilisation large et efficace autour de cette thématique.

Cinq recommandations adressées à l'Etat et aux communes

Le département du territoire (DT) approuve les cinq* recommandations de la Cour qui coïncident avec la vision du département en matière de biodiversité. Les pistes énoncées dans ce rapport figurent par ailleurs déjà dans le Plan biodiversité cantonal (PB1), en cours d'élaboration par le DT et visant à mettre en œuvre la [Stratégie biodiversité Genève 2030](#) adoptée par le Conseil d'Etat en février 2018. Les recommandations de la Cour des comptes s'adressent à l'Etat mais aussi aux communes qui sont directement impliquées et concernées par la qualité de vie de leurs habitants. Elles devront être mises en œuvre dans le courant de cette législature, soit d'ici fin 2023. Pour M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat, chargé du DT, "il est primordial d'amorcer la transition écologique en préservant nos sites naturels existants et en créant de nouveaux espaces de biodiversité. Nous devons relever ce défi tous ensemble, de façon transfrontalière, novatrice et dynamique pour protéger notre capital naturel dans le cadre du développement maîtrisé de notre territoire".

Le Plan d'action biodiversité au service de ces objectifs

Dans ses réponses, le DT indique travailler déjà sur des bonnes pratiques pour soutenir les communes dans la concrétisation d'actions en faveur de la biodiversité et valide l'importance de les accompagner au mieux dans ce processus, qui va de la planification à la réalisation puis au suivi. Le département approuve également l'importance de créer un réseau écologique communal dans une vision partagée, cantonale et transfrontalière. Quant au volet communication et sensibilisation de la population mis en avant par ce rapport, celui-ci est clairement identifié par le DT comme capital pour une meilleure prise de conscience des enjeux liés à la biodiversité, comme le démontre des actions déjà entamées – dispositif d'accueil du public dans les réserves naturelles ou plateforme de promotion de la nature en ville ouverte à tous les acteurs de terrain. Au vu du contexte actuel, il doit être renforcé de

façon stratégique, comme le prévoit le PB1, afin de resserrer le lien entre la population et la nature, par tous les canaux efficaces et le cas échéant en synergie avec les acteurs communaux.

Le DT valide dès lors intégralement les recommandations émises, en rappelant que leur concrétisation est également tributaire d'un soutien massif au Plan d'action biodiversité, prochainement finalisé. En effet ce dernier, qui détermine les mesures ayant le plus de portées, les partenaires pertinents et les ressources nécessaires, devra encore être validé par le Conseil d'Etat, puis le Grand Conseil. Son déploiement dans tous les secteurs concernés, avec l'engagement des acteurs impliqués, apportera des avancées majeures en faveur du renforcement de notre biodiversité.

* Une recommandation concerne le département des infrastructures (DI), pour lui l'office cantonal du génie civil et celui des bâtiments, qui accepte la recommandation de la Cour des comptes.

[Lien vers le rapport de la Cour des comptes.](#)

Pour toute information complémentaire : Mme Rafaèle Gross, chargée de communication, DT, T. 076 313 01 25, email: rafaele.gross@etat.ge.ch.